L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 17 AVRIL 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 17 AVRIL.

☞ Pour le FEUILLETON, voir la seconde page.

CHEMINS DE FER.

La Louisiane semble enfin se réveiller de sa trop longue indifférence à l'égard des grandes améliorations intérieures. Aujourd'hui les chemins de fer sont nécessaires au développement de la prospérité publique, et il n'y a guère de pays, même parmi les plus arriérés, qui en soient complètement privés. Lorsque toutes les parties d'un Etat sont reliées les unes aux autres par des communications faciles et rapides, la solidarité naturelle existant entre elles ne tarde pas à porter ses fruits.

Les chemins de fer rétablissent l'équilibre entre la production et la consommation partout où cette loi suprême de fortune matériel est troublée par le hasard des circonstances. Il est évident que dans les campagnes éloignées des grands centres de la population la perte des denrées nécessitées à la vie doit être considérable, à cause de l'énorme différence entre la production et la consommation. Créez des routes de communication entre ces lieux campagnes et les villes où la production est à peu près nulle, et vous concourez à la prospérité des unes et des autres. L'agriculteur trouve un débouché pour ses produits et le consommateur obtient à meilleur marché les choses nécessaires à l'existence. La ration pour laquelle les subsistances sont si chères dans la plupart des villes, c'est que leur marché ne s'alimente que dans un rayon territorial très circonscrit. Au delà de cette zône, les produits du sol ne peuvent sur la place à cause des difficultés matérielles qu'offre le transport. Etablissez des communications et vous obtiendrez, comme je l'ai dans plus haut, un double résultat aussi également avantageux; vous augmenterez les ressources de l'homme des campagnes en fournissant un débouché à ses produits, et partant vous augmenterez la valeur du sol qui cultive. D'une autre part, vous augmenterez le bien-être de l'habitant des villes en le faisant participer à l'abondance des campagnes et en diminuant ses privations. Il y a des deux côtés avantage d'argent, car si l'agriculteur peut appliquer le surcroît de son revenu au développement de son exploitation, l'habitant de ville obtient avec la même somme une quantité de produits deux et trois fois plus grande que par le passé. Ce que nous disons de l'agriculteur s'applique à l'éleveur de bestiaux, au propriétaire de bois, aux pêcheurs, aux chasseurs, etc., etc.

Quant à la grande culture, les avantages qu'en retire de la création d'une voie ferrée, surtout dans une région privée de rivières navigables, sont si manifestes, si patents et en même temps si nombreux que nous n'en parlerons même pas. Dans le commerce, en le sait, il ne s'agit pas seulement de vendre et d'acheter, il faut aussi vendre et acheter à temps. C'est le secret de toutes les grandes fortunes acquises dans le commerce. On vend lorsque l'objet dont on veut se défaire est en hausse; on achète lorsque la chose dont on a besoin est en baisse. Ces variations qui résultent de l'abondance ou de la rareté d'un objet d'échange sur un marché quelconque constituent ce que l'on appelle le cours de la place. Avec un produit de cette nature, le spéculateur, se garantit des hasards inévitables de la spéculation et engagé dans la marche des choses, il n'est pas difficile de tirer de cet état des gains considérables.

Mais si, quoique certain de cette jalousie de coup d'œil si le producteur ne peut être informé immédiatement de l'état du marché et y faire parvenir en temps opportun les objets qui sont en demande? Voilà pourquoi il importe à ce dernier, de se trouver dans le voisinage du marché ou s'en en est éloigné, de posséder un moyen de communication sûr et rapide. Les chemins de fer l'offrent seuls.

La Convention qui s'est réunie hier à la Nlle Orléans contribuera puissamment à la création de nouvelles voies ferrées dans notre Etat en fixant toutes les indécisions et en dirigeant vers un but commun les efforts qui ont été jusqu'ici, tentés isolément. L'impulsion est donnée, et nous espérons que la Louisiane ne s'arrêtera plus dans la voie de progrès où elle est entrée. Ce n'est pas une raison, parce que de bien sérieux obstacles ont ruiné il y a quelques années, d'essayer complétement et de nous croiser les bras. Les ressources naturelles de la Louisiane sont inaffaissées; il n'y a pas jusqu'au grand fleuve qui jadis, artère vivifiante, portait l'abondance et la prospérité dans les villes et dans les campagnes, qui ne menace d'être prochainement supplanté par les rails et les locomotives. Les chemins de fer commencés sur les bords de l'Ai ant que ce sont énormément prolongés jusque dans l'intérieur des Etats de l'Ouest et du Sud, et ils emporteront vers le littoral de l'Océan une grande partie des produits qui autrefois descendaient le fleuve en les bateaux à vapeur. C'est autant de perdu pour la Nlle-Orléans, qui ne peut plus être appelé l'entrepôt de la vallée du Mississipi, grâce à son inconcevable sécurité et à son apathie non moins extraordinaire, elle s'est vu enlever ce titre, qui faisait sa grandeur et qui promettait pour l'avenir de colosses destinées. Mais le mal n'est pas irréparable, et il dépend de nous de reconquérir quelques uns des nos avantages perdus. Aux chemins de fer qui rayonnent vers l'Ai[illegible] opposons des chemins de fer qui convergent à la Nlle-Orléans. Que les locomotives s'élancent vers le golfe du Mexique au lieu de courir vers l'Océan. Il y aura alors deux courants, contraires mais comme la nature et ici notre [illegible], comme le chemin qui abouti[illegible] l'Atlantique, tout des voies artificielles que le commerce [illegible] qu'à regret, le courant du Sud [illegible] au courant de l'Est et de notre [illegible] du Mississipi dans la Louisiane [illegible] de Nouvelle.

Donc, courage et à l'œuvre.

CONVENTION

POUR DÉLIBÉRER SUR LA CRÉATION D'UN CHEMIN DE FER ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET JACKSON.

La Convention, composée de nombreux délégués venant de l'intérieur de la Louisiane et des Etats voisins, se réunit à onze heures du matin, dans la Salle de l'ycée. M. George Clark organise un bureau provisoire en proposant comme président M. Joshua Baldwin, et comme secrétaire M. J. Calhoun. Cette proposition est adoptée.

M. Hadden présente la résolution suivante:

Résolu qu'un comité d'un membre par chaque municipalité de la Nouvelle-Orléans, d'un membre de Lafayette, d'un membre de chaque comté du Mississipi, soit nommé pour composer le bureau de [illegible] de la Convention.

Sur la proposition de M. Bach, on ajoute ce qui suit à la résolution: "d'un membre de la ville de Carrollton et d'un membre de la ville de Jefferson."

La résolution ainsi amendée est adoptée.

M. Barthe présente la résolution suivante:

Résolu qu'un comité de dix membres soit nommé pour recevoir les noms des délégués, s'informer de leurs qualifications, et rapporter un mode quelconque de délibérer.

Adopté.

Le président désigne pour former ce comité M M. Barthe, Grice, Flanders, Yancey, Wood, Bach, Hampson, Wall, Hadder et McIlhatton.

[La séance est levée pour permettre au comité de préparer son rapport.]

La délibération étant rouverte, le comité présente la liste des délégués, mais renvoie à la séance du soir la fixation d'une base de représentation.

Le secrétaire lit l'appel des délégués, puis donne lecture d'une lettre adressée au président de la Convention par une délégation de Vicksburg. Celle-ci, dont la mission est de solliciter la sympathie des citoyens de la Nlle-Orléans à l'entreprise du chemin de fer de Jackson à Montgomery, demande la permission de siéger à la Convention.

On propose d'admettre les délégués de Vicksburg comme honoraires.

M. Garland combat cette proposition. Il convient d'admettre les délégués de Vicksburg, mais comme délégués [illegible] de la Convention.

M. [illegible] propose dans le même sens.

M. Campbell observe que le but de la Convention est uniquement de délibérer sur les moyens d'établir un chemin de fer entre la Nlle-Orléans et Jackson. Ce projet doit être traité seul et n'a rien de commun avec les autres entreprises dont il est question depuis quelque temps.

La Convention décide que tous les délégués seront admis comme membres.

La séance est levée jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

SÉANCE DU SOIR.—La délibération est reprise à 5 heures.

M. Clark, au nom du comité d'organisation, déclare le bureau composé comme suit:

Président:— James Robb. *Vice-présidens*: Robert Wall, J. Baldwin, J. D. B. De Bow, Glendy Burk, R. M. Davis, le juge E. King, C. Woodruff, C. S. Tarpley, Shepard Brown.— *Secrétaires*:—John Calhoun, John Marshall, G De Feriet, J. R Dufrocq.

M. Robb prend la parole, et après avoir remercié la Convention de la distinction dont elle l'avait honoré, il expose en quelques mots le but de la réunion. Il s'agit, dit-il, de compléter une ligne de railways qui mettra la Nlle-Orléans à vingt-quatre heures de distance de Nashville, à trente-six heures de la Kentucky, et à soixante de Washington.

M. Barthe, au nom du comité des dix, déclare que la représentation aura pour base celle de la législature. Par conséquent, la ville municipale aura droit à 8 voix; la 2e à 11 voix; la 3e à 5 voix; la paroisse de Jefferson, à 3 voix; la paroisse St-Charles, à 1 voix; la paroisse d'Est Bâton-Rouge à 2 voix; Livingston à 1 voix; Washington à 1 voix; St-Tammany, à 1 voix; le comté d'Amite, dans l'Etat du Mississipi, à 2 voix; le comté de Pike, à 1 voix; le comté de Lawrence, à 1 voix; le comté de Copiah, à 2 voix; Marshall, à 3 voix; Warren, à 2 voix.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

M. Gribble présente une résolution portant qu'un comité de deux membres pour chaque municipalité de la Nouvelle-Orléans, de deux membres pour chaque paroisse de la Louisiane, et de deux pour chaque comté du Mississipi, se nommé pour préparer le programme des délibérations.

M. Garland présente une résolution portant qu'un comité sera nommé pour examiner les différens projets de chemins de fer.

M. Rainey observe que la convention n'a qu'un but spécial, celui d'aviser aux moyens de créer un chemin de fer entre la Nouvelle-Orléans et Jackson. Ce n'est pas une convention générale du Sud chargée de délibérer sur tous les projets de chemins de fer qui intéressent le Sud.

M. Ogden présente une résolution portant qu'un comité sera nommé pour faire un rapport sur le meilleur moyen de relier Jackson à la Nouvelle-Orléans à l'aide d'un chemin de fer.

M. Campbell appuie cette résolution.

M. Rainy, afin de mettre un terme au débat, propose les résolutions suivantes:

Résolu qu'un comité de vingt et un membres composé de neuf membres soit nommé par le président pour présenter à la prochaine séance un rapport sur les moyens d'obtenir la somme nécessaire pour construire un chemin de fer entre la Nouvelle-Orléans et Jackson, dans l'Etat du Mississipi.

Résolu qu'un comité de progrès composé de quinze membres soit nommé par le président pour prendre connaissance des divers tracés relatifs à l'établissement d'un chemin de fer en toute autre voie de communication entre la Nouvelle-Orléans et Jackson, et faire un rapport demain à onze heures.

Adoptées.

La Convention décide à l'unanimité que le président sera partie du comité des voies et moyens.

La séance est levée; elle sera reprise demain à onze heures.

NOTRE FEUILLETON.— Après une interruption de deux jours, nous reprenons la publication du magnifique roman d'Alexandre Dumas, ANNE PIROT. Nous ne pouvons plus donner les chapitres avec la même régularité que par le passé, car ayant épuisé ceux qu'étaient accumulés entre nos mains, nous sommes obligés d'attendre nos journaux français, et il ne renferment guère plus de trois chapitres par semaine. En ces donnant immédiatement, nous ne sommes devancés que de vingt quatre ou vingt cinq jours par les journaux de Paris.

CRÉVASSES.—Nous apprenons avec plaisir que la grande crevasse de Plaquemines a été fermée. La *Sentinelle* qui nous apprend cet heureux événement nous annonce en même temps que M. Spear travaille de l'autre côté du fleuve à la crevasse de la Pointe. M. M. Norbert Marmouxet et H. Broussard diligentent leur cause en travaillant à fermer la crevasse du Bayou Lafourche, et il y a tout lieu de croire que leurs efforts seront couronnés de succès. Toute cette partie de la paroisse située sur la rive gauche du fleuve est complétement submergée.

LOUISVILLE.—Les élections municipales de Louisville ont eu lieu le 7 de ce mois. M. Delph a été élu maire de la ville à 719 voix de majorité. Il avait pour adversaire M. Metcalfe.

MEXIQUE.

Nous avons reçu hier par un arrivage de Vera-Cruz des journaux de Mexico jusqu'au 25 mars.

M. Payno, ex ministre des finances, a publié une brochure sur la situation financière du Mex que et l'a dédiée à son successeur M. Esteva.

Les autorités de Mexico ont pris des mesures pour faire vacciner tous les enfans de la ville.

Le Congrès a voté une loi qui accorde une pension à tous les soldats qui sont obligés de se retirer du service par suite de blessures.

Les Indiens continuent leurs déprédations à Zacatecas. Ils ont massacré il y a quelques semaines une personne qui étaient tombées entre leurs mains.

CHRONIQUE LOCALE.

PAUX—William Reed dit J. W Irvin a été arrêté hier dans la ville municipale, sous la prévention d'avoir, le 20 du mois dernier, offert en paiement à Joseph Cummings, libraire à bord du bateau vapeur Shamrock, trois faux billets de $50 de la Banque de l'Union. Reed a été envoyé devant la 1re Cour de District.

—Tim-mas Gregor est accusé de vagabondage. Il a été envoyé devant la 1re Cour de District.

—Le cloche d'alarmes a sonné hier deux fois dans le 2e municipalité, mais on s'est trompé deux fois il n'y avait d'incendie nulle part.

THEATRE DES VARIETES—Ce soir, aux Variétés, "The Miller's Wife," c'est vaudeville "The Mysterious Family."

LA FEMME D'UN ANGLAIS.

Un Anglais, veuf de trois femmes, divorcé d'avec cinq, et séparé à l'amiable de la dernière, croyant avoir eu à se plaindre de la sainteté de toutes, résolut de ne plus former aucun lien avec ce sexe volage et fallacieux. Il imagina dernièrement de faire confectionner pour le charme de ses yeux, une compagne en gomme élastique, sur le type de la Vénus de Milo. Articulations, veloute, coloris, grâce, sourire, c'était un vrai chef-d'œuvre d'imitation, et, pour comble d'agrement, il ne manquait à cette femme la que la parole. Ce n'est point un conte. L'inventeur, M. Savignac, a l'intention d'envoyer le modèle à l'exposition universelle de Londres, sous le titre de: "Dames de compagnie, sur brevet d'invention, à l'épreuve de toute infidélité, sans garantie du gouvernement."

Et pardieu, le gouvernement fait bien! Le lendemain même du jour où cette femme incomparable fut livrée par le fabricant, la pauvre Anglais eut la douleur de se la voir enlever par son domestique. Il y a de cela trois jours.

"A quoi se fier désormais!" s'écria-t-il dans son désespoir. "On ne peut pas même compter en ce monde sur la fidélité féminine du caoutchouc!"

ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning Chronicle*:

"Combien de temps durera la crise parlementaire? Personne ne veut actuellement, dans le Parlement, renverser le ministère, et pourtant c'est à peine s'il peut compter sur l'appui de 100 membres. Le Parlement a besoin d'un chef ayant une politique pratique et une volonté bien arrêtée. Lord John Russell ne lui offre que les débris de l'ancienne alliance whig. Le pays est intéressé à ce que le caractère et la dignité du Parlement et de pouvoir soient maintenus. Un ministère qui ne fait rien n'affaibli, et de plus il diminue le prestige de sa position et même les chemins sous les prédécesseurs successeurs."

—Le bruit, nous dit-on, court dans la Cité que les actions de ministère semblent quelque peu en hausse. Les affaires de Cryllon, à propos desquelles M. Baillie doit présenter une motion demain soir, paraissent depuis quelques jours ne pas devoir devenir une cause d'embarras, comme on l'en a craint d'abord en croit beaucoup de parlementaires voteront avec le ministère, et que d'autres s'abstiendront pour ne pas voter contre eux. Le motif qui porte les protectionistes à agir ainsi est, à ce qu'on dit, de retarder la crise ministérielle, pour se donner le temps de se préparer à prendre eux-mêmes les affaires. Les protectionistes ont été cet jour dernier, beaucoup plus qu'ils ne l'étaient encore récemment, confiants dans l'avenir. Lord Stanley a, dit-on, formé la résolution chevaleresque d'entreprendre encore une fois la formation d'un cabinet conservateur à la seule l'appétit de nouveau. Seulement, comme il voit que de chaque jour qui s'écoule accroît les chances de succès, il désire retarder le plus possible la chute du ministère whig.

(*Morning Advertiser.*)

—Un correspondant de *Saunders News Letter* lui donne de Tralle (Irlande) les détails suivans sur l'ovation de lord John Russell, brûlé en effigie dans cette ville jeudi dernier:

"Les habitans de la ville la plus importante du comté de Kerry, pour suivre l'exemple de Killarney, d'Ennis et autres lieux encore, ont, hier soir jeudi, brûlé lord John Russell en effigie en présence de plus de 2,000 personnes et sous les fenêtres mêmes du tribunal. Il paraît que le matin deux personnes avaient été jugées et acquittées d'une accusation de désordre qui avait eu lieu quelques semaines auparavant à Killarney dans une circonstance identique, et on voulait donner aux magistrats le plaisir d'être eux-mêmes témoins d'une démonstration d'honneur envers le premier ministre.

"La foule populaire était accompagnée d'une troupe de musiciens et de nombreux porteurs de torches; plusieurs fois, pendant la soirée, elle parcourut les principales rues de la ville, jetant des huées, tirant des coups de feu, à la grande frayeur des habitans. Ayant enfin, vers dix heures, étouffé son indignation contre lord John Russell, elle mit un terme à ses exploits en brûlant une figure de S. S. sous les fenêtres du tribunal, au milieu d'éclats de rire et de cris de malédiction. Dès que l'effigie eut été consumée, la foule se dispersa, et les rues reprirent leur aspect tranquille et ordinaire. Plusieurs patrouilles de police armée ont parcouru la ville jusqu'à une heure avancée; elles n'ont eu heureusement aucune occasion d'intervenir à donner, la tolérance des habitans ne formant d'autre vœu que celui de la paix."

(*Idem.*)

ARRESTATION D'UN SORCIER.

On lit dans le *Droit*:

"Les invisibles émanations qui s'échappent des corps et leur constituent une atmosphère spéciale peuvent-elles se rendre sensibles à certains individus? C'était une des ferventes croyances du moyen âge, et quelques éminens esprits de l'époque actuelle prétendent qu'elle ne manquait pas de fondement. Il est avéré qu'à l'aide de la baguette divinatoire, on pouvait découvrir les sources ignorées et les trésors enfouis dans les entrailles de la terre. Cette baguette était formée d'une branche de coudrier naturellement fourchue à son extrémité libre. On la séparait de l'arbre choisi dans le silence de la nuit.

A la pâleur dont ils ont des étoiles, et sous la conjonction propice des autres bestiaux. Cet acte solennel était accompagné d'incantations et de paroles magiques qui faisaient bouillir l'eau d'un vase comme si elle eut été sur le feu. Entre les mains de celui qui l'avait coeillie, la baguette divinatoire acquérait une vertu surnaturelle. Elle tournait d'elle-même rapidement dans les lieux où se trouvaient de l'eau ou des métaux; puis, elle s'inclinait et allait frapper par trois fois l'endroit précis où il fallait creuser. On pouvait même, par le moyen de la baguette fourchue, suivre à la trace les individus que l'on avait intérêt à rechercher. Dans le volumineux traité qu'il a publié sur cette matière en plein du huitième siècle, M. de Vallemont, conseiller au parlement, nous apprend que la prévoie de Paris accorda, en 1580, une grosse somme d'argent à un médecin, qui prétendait savoir mieux que tout autre le secret de la prévoie.

"Il existe encore quelques hydroscopes. Le poète célèbre est l'abbé Paramène, qui, nouveau Moïse, parcourt nos départements en faisant jaillir des sources vives à chaque coup de sa baguette miraculeuse. Jean Martin possède tout, aussi, ce don merveilleux! La justice sera bientôt appelée à en décider. Doué d'une laideur quelque peu satanique, il se présentait chez les fermiers du voisinage de Paris en qualité de sorcier, élève de l'abbé Paramène. Mais à l'emploi de la baguette de coudrier, il mêlait des pratiques bizarres que n'ont indiquées ni Agrippa, ni Arrtrots, ni Paracelse, ni Pline, ni Albert le Grand, ni aucun des maîtres en sciences hermétiques.

"Le jour où devait se faire son opération, il exigeait que le terrier, sa femme et ses enfans eussent dépouillé le matin la chemise de nette et l'estomac vide. Il fallait ensuite tuer un poulet gras, arroser la terre de son sang, et apporter à cette fosse un pigeon d'un vert de bon vin. La cérémonie faite, toute la famille, en droite aux tranchées de la ferme, s'assembla autour de la table où Jean Martin déposait avec le poulet sacré, arrosé du reste de la bouteille de vin. Son repas terminé, il se faisait remettre une somme variant de cinq à vingt francs, selon la fortune présumée de la personne qui réclamait ses services. Puis il se prenait sur le terrain déposé pour l'expérience, et, après une quantité convenable de simagrées, il frappait la terre de sa baguette en écrivant. C'est ainsi que Martin indique où il creuse. Si la sonde ou la pioche venait à rencontrer une couche de terrains aquifères, l'eau jaillissait, et le renommée de Jean Martin s'élevait. Dans la plupart des cas, cependant, l'opérateur n'obtenait aucun résultat. Le sorcier prétendait alors que son client, si ferme qu'il fût avait accrédité garde quelque chose sur la conscience ou sur l'estomac.

"Ces raisons ne lirent pas du goût du sieur Philippe Hu[illegible], qui, pour découvrir un trésor enfoui par son grand-père, avait en recours à la science de Jean Martin. Il commença l'opération par ordonner le jeûnement de tout le monde. Ahn de l'opérant, il avait préalablement cache, sous un pavé de la cour, un sac plein de cailles. Arrivé de sa baguette, Jean Martin passa, sans trouver la moindre émotion, au-dessus de la cachette, et il a la frapper la terre dans un endroit diamétralement opposé. Convaincu qu'il avait affaire à un sorcier, l'écuyer avait son homme au collet, et, aidé du garçon de ferme, il le conduisit chez le commissaire de police, qui reconnut Jean Martin pour un nommé L[illegible], tailleur, déjà repris de justice.

"Après un interrogatoire préalable, l'arrestation du sorcier a été maintenue, et la baguette divinatoire, irrévocablement saisie, servira contre lui de pièce de conviction."

LE TOUR DE L'ŒUF.

Bœuf se promenant un jour sur le quai des Augustins, avisa une brave paysanne de Nanterre, qui, jusque, depuis une heure, sur le seuil d'une grande porte, criait vainement aux passants les œufs frais qu'elle avait apportés qui mettent rangés dans son panier. Témoin de l'inutilité des avances de la pauvre femme, Bœuf s'approcha, mit à ses lèvres un demi-quarteron, et alla s'asseoir sur la borne voisine où il se mit à casser un de ses œufs. Deux ou trois curieuses, qui avaient suivi ses mouvements, trouvaient assez d'une qu'un beau monsieur fît son marché ou même, remarquèrent, non sans étonnement, qu'une pièce d'or était sorne de l'œuf, et que Bœuf, sans paraître s'émouvoir, la mettait dans la poche de son gilet; un second œuf lui cassa, une seconde pièce en tomba; l'heureux acheteur des œufs de Nanterre n'était pas à son quatrième, que les curieuses, se précipitant sur le panier de la marchande, lui enlevèrent, en un clin-d'œil, toute la provision qu'elle désespérait de vendre. Au bout de deux minutes, les œufs étaient brisés; mais on n'y trouvait le blanc, le jaune et les coquilles.

Les révolutions sont les fêtes des nations; il suffit de deux ou trois escamoteurs provisoires, pour entraîner les mais. Les peuples sont un peu les successeurs comme une [illegible] qui, au dire des Augustins: il suffit de leur faire entrevoir la Liberté, cette pièce d'or adroitement filée entre le pouce et l'index, pour leur faire acheter tout le palais. Seulement, quand ils cassent le fameux œuf gouvernemental, ils s'aperçoivent qu'il est couvé et que loin de pouvoir être mangé à la coque, il n'est bon qu'à gâter toutes les sauces et à faire tourner toutes les crèmes.

Mais, c'est égal: le tour est fait!

AU PLATIC—Plusieurs personnes ayant demandé des informations sur la manière dont le tirage des lots gagnants du grand concert à prime, devant être donné au Lyceum Hall, mercredi soir, 23 courant, aurait lieu, le soussigné croit devoir instruire le public du plan adopté dans cette circonstance.

Des livres contenant des entrées en double de tous les billets en ce moment vendus, ont été imprimés et n'ont aucun autre en circulation.

Le propriétaire n'a'était aucun lot même de tout intérêt dans ce tirage; et il offre en outre, comme garantie, aux personnes qui ne le connaissent pas particulièrement l'annonce publique plus haut.

CHARLES GALVANI.

La manière dont M. Galvani se propose de distribuer les prix au concert qu'il a organisé nous ayant été expliquée minutieusement et à notre entière satisfaction, ayant en outre la plus grande foi dans la justice, l'égalité et l'honnêteté du mode de distribution, nous soussignés, nous portons garans des promesses faites au public et acceptons la tâche de surveiller le tirage des lots:

John Pemberton, T. H. Kennedy,
Charles M. Waterman, Edward Parmele,
J. R. McMurdo, Pierre Pouts,
J. Barelli, Wm. Vogel,
William J. Dewey, George C. Brown,
Robert McIlwell, H. H. Cammon,
William Prehn, A. Miltenberger,
Edward Briggs, G. E. Burke,
G. B. Duncan, Albert Falve,
John Winship, H. R. W. Hill,
De McNeil, John Egerton,
Robert W. Ogden, I. A. Bernard,
F. H. Kennedy, J. Lea McLean,

Vente par catalogue de marchandises sèches.

☞ La vente annoncée hui à 10 heures, au magasin d'encan de F II Peirpain, No 8, rue du Canal consiste en 150 colis et lots marchandises de la saison de choix, convenables pour la ville et la campagne. Les acheteurs feront bien d'assister à cette vente dont les conditions sont très avantageuses.

☞ On nous prie d'appeler les du commerce sur la continuation de la vente de la cargaison du brick Carlotta, venant de Marseille, qui aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures, sur la levée, vis à vis la rue Dumaine, par

BERNARD TURPIN, Encanteur.

Décédée hier matin, à cinq heures, à l'âge de 22 ans, mademoiselle DOMITILE ANTOINETTE JOURDAN, fille de M. Bartholemy Jourdan et de dame Rosalie Deslondes.

Son corps est exposé à l'habitation de sa mère, d'où le convoi partira aujourd'hui quatre heures précises, pour se rendre à la chapelle ardente; et l'enterrement aura lieu à cinq heures P. M.

Les amis et connaissances des familles Jourdan et Deslondes sont priés d'accepter à l'enterrement cette sorte invitation.

BOTTES, SOULIERS ET BROQUINS [illegible] à vendre au magasin de la banque Holzer et autres navires, à vendre par F. BURBAN, [illegible] rues des Magasins

19 avril

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI SOIR, 16 AVRIL.

La demande de coton a été modérée et environ 3,000 balles ont été faites aux anciens prix.

Le sucre est ferme; les ventes de la journée ont été de 600 boucaults; fair, 5 @ 5¾ cts la liv. La mélasse est active et vaut 31 @ 33 cts le gallon, pour la recette. Les ventes ont été de 130 baril.

La farine n'a pas varié; 7,000 barils ont été prêts aujourd'hui et 10 pour l'Ohio et 24 1/2 pour St-Louis. Les transactions de mais ont été de 7,500 sacs de 52 @ 57 cts le boisseau.

Les provisions sont en demandes. Nous citons lard non inspecté, 8¼; marqué, 8¼ 50 Environ 500 barriques lard salé ont été vendues de 6 @ 6¼ cts la liv. pour les épaules, et 8 @ 8¾ cts pour les plats-côtés.

Le whiskey se vend 18½ @ 18¾ cts le gallon. Le change n'a pas varié.

Le fret est lourd.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Habanera, Minchacca, pr la Havane.
Navire Iowa, Blake, pr Gênes et Livourne.
Barque Sophia, Everett, pr la Havane.
Brick Reginia, Wincke, pr Bêtes.
Adams Gray, Schneidan, pr la Havane.
Henry, Baker, pr Apalachicola.
Goelette Gertrude, Collings, pr Brazos.
Star, Parker, pr Aransas Bay.
A N McKay, Downer, pr Apalachicola.

—ARRIVÉS.—

Steamship Marion Burt, Emerson, de Galveston.
Navire Bernardita, Bola, de Vera Cruz.
Lexington, Thompson, du Havre.
Brick Frances Lord, Gladding, de la Havane
Duncan, Gilchrist, de Kingston.
Goelette Harp, Perry, d'Apalachicola.
Urbana, Lawless, de Grand Caillou.
Newton, Madden, de Sabine.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

(*Par le Télégraphe de la Balize.*)

Passe nord-Ouest,
16 avril, 4 heures 12 P. M.

A M. J R JENKINS,
Le steamship Orleans, pour la Havane.

—MEMORANDA.—

Liverpool, 16 mars—Arrivé, Emma Fields, Snow de la Nouvelle-Orléans; 18, Reversdale, Maxwell, do; 19 Forest-Queen, Lowell, do; 21, Oregon, Heron, do; John Tuckle, Thompson, do; partis, 17, Elizabeth, Dayley, do; 19, Jersey, do.

Trieste, 9 mars—Arrivé, Calcutta, Woodside, de la N-Orléans.

Marseille, 15 avril 1851.

A M. J. DUPUY DE GRUYS,
Administrateur de la succession F. Jordy

17 avril—1mjs

Malete a vendre.

18 beaux malets américains, acclimatés et dressés, 3 chevaux de famille, 1 charrette, 12 draps et licenses, harnais doubles, etc. etc. Ce peut être vu à l'Ecurie de Wm Barber, rue St Paul, entre Commune et Gravier. Prendre au No 28 rue Conti. 17 avril—6

A LOUER—Pour prendre possession immédiatement—Le beau magasin en briques de la rue Royale, au coin de l'Hôpital nade, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au soussigné au No 44, Vieille Levée. 17 avril—3

Papiers peints.

DELCROIX,
RUE DE CHARTRES, 106, *entre St-Louis et Conti*,

A L'HONNEUR d'annoncer à MM. les entrepreneurs et aux personnes qui ont beaux à faire tapisser leurs appartemens, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages

1100 ROULEAUX
Papiers Peints

Des dessins les plus nouveaux et des meilleures fabriques de Paris. Les personnes qui voudront bien visiter son magasin, se convaincront que rien n'est impossible de trouver mieux et meilleur marché. Il engage ceux qui ont besoin de papiers de tenture dans ce genre, Parties DORÉES, PLATES, ORNÉES, DEVANTS DE CHEMINÉES, CIELS DE LITS, BORDURES AGATES, etc. etc. etc. etc. etc. ILS PE CHARGE DE LA POSE DU PAPIER. 17 av

P CUSACHS a transporté son bureau aimé que son magasin pour la vente des drogueries, peintures, huiles, bouchons, etc. Il y a d'exposé, et sa vitrine à tiroir d'importation directe, à l'ancienne RUE DES ROYALE ET DES PHILIPPES. 17 av

La pharmacie du soussigné continuera avec une attention exclusive et spéciale à l'encouragement des rues Royale et St-Philippe. P CUSACHS.

☞ MM. J. J. CUSACHS & R. OGDEN ont, pendant mon absence et jusqu'à ce jusqu'à mon prochain retour, passé par eux-mêmes, les affaires de la maison. P. CUSACHS.

P CUSACHS—Magasin en gros de drogueries, peintures, huiles, bouchons, vins et fruits d'Espagne, et autres articles d'importation directe, en rue Royale et St-Philippe. 17 av

VIN BLANC—20 barriques en débarquement du navire Montreal, de Bordeaux, à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale

GLACES—3 caisses belles glaces de la fabrique de la Bouteillerie, en débarquement du navire Lemuel Dyers, et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 102, Rue Royale.

VIN DE BORDEAUX—400 caisses vin de Bordeaux, 23 caisses vin blanc supérieur Haut Sauterne; 17 do do do Haut Barsac; 25 paniers Champagne Ai Mousseux; 5 caisses Marasbino supérieur; 5 do cinnagau do; 5 do liqueur supérieure; 25 paniers ainsette Champon, en débarquant et à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale

VIN BLANC—130 barils, en magasin et à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale

40 caisses absynthe A Jurad; 50 do do Perrond fils, en douane et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale.

VIN DE BORDEAUX supérieur—16 barriques St-Estephe; 9 do Listrat Médoc; 5 do Montferrant; 14 do St Emilion, en magasin et à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale.

FROMAGE—25 meules fromages de Gruyère, et à vendre à bas prix par H NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale

HUILE de J. Plagniol—400 caisses 12 bouteilles chaque de 24 onces; 100 paniers huile Plagniol, 50 de 12 1/2 bouteilles chaque en magasin et à vendre par F DE FUENTES & CO, 22, Vieille Levée

EN déchargement du navire Montreal, de Bordeaux—17 quarts pipes vieux Cognac. 200 bouchons pour bouteille et 200 bouteille, à vendre par N LACOSTE, 147, rue Royale

VIN MUSCAT—75 caisses vin Muscat de Lunel 100 caisses vin Muscat de Frontignan. A vendre par de superieur, N. LACOSTE, 147, rue Royale

VIN BLANC—160 barris vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, à vendre par N. LACOSTE, 147, rue Royale

VERMUTH—25 caisses excellent Vermuth, à vendre par N. LACOSTE, 147, rue Royale

VIN de Porto et de Madère—40 barils Burgundy Port; 25 barils Madère, à vendre par N. LACOSTE, 147, rue Royale

SAUCISSONS de Lyon—10 barils saucissons rouge par les derniers arrivages, à vendre par N. LACOSTE, 147, rue Royale.

ABSINTHE—75 caisses absinthe Sauvajol Bruneton & Co, à vendre par N. LACOSTE, 147, rue Royale

HUILE D'OLIVE—1000 paniers huile Plagniol grande bouteille. 75 do do do demi do. A vendre par N. LACOSTE, 147, rue Royale

SALAISONS—150 caisses olives Verdales. 100 caisses capres fines. 15 do cornichons. A vendre par N. LACOSTE, 147, rue Royale

GENIEVRE de Hollande—10 pipes genièvre de J. Holland, importé directement et sous les clefs de la Douane, à vendre par F DE FUENTES & CO., 22, Vieille Levée.

A ARRIVÉ par le navire Montreal, de Bordeaux—40 barriques Claret du Médoc; 20 do do do Veuve Rachelot; 20 caisses cerises à l'eau de vie; 100 do Claret St Estèphe, très supérieur, à vendre par F DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée

BRANDY—175 pipes cognac La-Rochelle, J & J Prom, Edmond Lougeay, marque de l'Aigle, Connié & Martin, marque Washington, 1re et 2me preuve, à vendre par F DE FUENTES & CO, 22, Vieille Levée.

150,000 CIGARES DE LA HAVANE des marques les plus nouvelles, tels que Conquête de Mazigue, du Soleil, Calhoun, des Deux Mondes, Grand Cirago, Lagardère, Commerce libre, Palmas, Trois Marquis, Diadème, Rueda et Dorados, en magasin et à vendre par F DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée.

12 DEMI PIPES d'excellent Madère, nouvellement arrivé, et à vendre par F DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée

SARDINES—7,000 demi boites Martin & Co; 3,000 demi boites Chatelain & Sartet; 6,000 quarts do Cousté & Martin; 3,000 demi do B Guillout; 100 boites do A vendre par F DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée

VIN CLARET en barriques, barils et en caisses—140 supérieur, de différentes marques et qualités, à l'usage des familles; 200 barils vin Chauvet et Joigny et St Estèphe; 60 de vin blanc, supérieur, 8 Sauternes; 8 barriques de St Cepaire; 600 caisses Chaux St Jaime, St Estèphe et Margaux. 20 caisses et à vendre par F DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée

19 avril

VIN DE BORDEAUX supérieur—16 barriques St-Estephe; 9 do Listrat Médoc; 5 do Montferrant; 14 do St Emilion, en magasin et à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale.

FROMAGE—25 meules fromages de Gruyère, et à vendre à bas prix par H NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale

HUILE de J. Plagniol—400 caisses 12 bouteilles chaque de 24 onces; 100 paniers huile Plagniol, 50 de 12 1/2 bouteilles chaque en magasin et à vendre par